

CONSEILS COMMUNAUX OUEST ET SUD

COMPTE RENDU

RÉUNION PUBLIQUE

DU 26 MARS 2018

Madame DESGUERS, Présidente du Conseil Communal Ouest et Monsieur ERCHOUK, Président du Conseil Communal Sud ouvrent la séance. La réunion du jour reprend un thème qui a été travaillé non seulement par le Conseil Communal Ouest avec les habitants du Bijou, mais également avec le Conseil Communal Sud avec les habitants de la rue Belleau et l'Institut d'Education Motrice. L'objectif recherché est d'améliorer la qualité de vie dans les quartiers après un travail de concertation des habitants.

François JESTIN, adjoint en charge du stationnement et de la circulation annonce qu'il y aura 3 réunions de présentation du projet qui comporte 4 zonages : un dans le secteur Galliéni, deux dans le quartier est de la Ville et enfin, un aux abords de Kedje et qui fait directement l'objet de la réunion de ce soir. Il projette le diaporama joint et rappelle les réalités du stationnement payant sur Talence aujourd'hui.
http://www.talence.fr/uploads/tx_anetbasedoc/stationnement-reglemente.pdf

Monsieur SALLABERRY présente les grands principes du projet : il annonce que la Ville ne veut pas créer de nouvelles zones de stationnement payant en précisant qu'il a fait le choix d'une zone bleue pour réglementer le stationnement sans faire porter l'effort de surveillance aux Talençais. Le deuxième principe consiste en la création de 4 zones bleues : A, B, C et D et pour accompagner ce dispositif, il est prévu la suppression des alternats de l'ensemble des rues de chaque zone. Pour assurer la surveillance, 3 agents vont être recrutés, ce qui amènera à 10 le nombre d'Agents de Surveillance de la Voie Publique (ASVP) pour l'ensemble des secteurs réglementés de la Ville. La Ville se donne les moyens de surveiller correctement la zone bleue.

Pourquoi le choix d'une zone bleue plutôt qu'une zone payante ? Comme il s'agit de secteurs résidentiels et non commerciaux qui ne sont pas impactés de ce fait par le stationnement rotatif, la mise en place du stationnement payant n'aurait pas amené de ressources. Le choix a donc été fait de recourir à une zone bleue et de définir une zone cohérente en terme de périmètre. La réunion d'aujourd'hui a pour objectif de voir avec les riverains s'il est nécessaire ou pas de modifier ce périmètre. La problématique de la circulation sera abordée dans un second temps après avoir observé les effets du figeage du stationnement. Il est à noter que de manière générale 1/3 des problèmes de circulation proviennent de la recherche d'un stationnement.

Monsieur le Maire indique que cette question de la circulation sera abordée en Conseil Communal début 2019.

Si la pertinence d'un stationnement réglementé au Bijou ne se pose pas, ce n'est pas le cas pour les rues Ronsard et Belleau.

Pour Monsieur JESTIN, il faudrait la concordance de 4 conditions pour ne pas le faire :

- l'implantation du stationnement réglementé au Bijou,
- la fermeture de l'accès au parking appartenant à Aquitanis au niveau de la charmille,
- l'engagement d'une opération de préservation de la charmille sur sa partie publique,
- l'amélioration de l'ensemble des circulations piétonnes sur l'ensemble du périmètre (trottoirs, passages piétons, accès handicapés ...).

L'ensemble des 4 points sont à l'étude, et s'ils n'aboutissent pas d'ici la fin du dernier trimestre 2018, la zone sera également réglementée.

Concernant le quartier du Bijou, pour que la mise en place d'une zone bleue soit réussie, il faut l'accompagner d'une démarche de figeage du stationnement impliquant la suppression des changements de côté (alternat chaque quinzaine). Lorsque l'on fige du stationnement, on poursuit deux grands objectifs qui peuvent parfois se révéler contradictoires :

- 1 – On cherche à optimiser le nombre de places côté pair et côté impair et on regarde où il y en a le plus
- 2 – Lorsque l'on constate des vitesses de véhicule très élevées, on cherche à réduire la vitesse en installant des chicanes même si pour cela, on perd quelques places de stationnement. Il faut néanmoins que la rue soit suffisamment longue.

Une même rue pourra avoir le stationnement figé à la fois sur le côté pair et le côté impair sur des tronçons différents.

C'est un moyen naturel de limiter la vitesse car la visibilité est réduite.

En terme de délai de mise en place, Monsieur le Maire souhaite une concrétisation au dernier trimestre 2018.

Avant de donner la parole aux habitants, Monsieur le Maire tient à préciser que cette mise en place de zone bleue n'est en aucun cas le préalable à la mise en place d'un stationnement payant. Il l'annonce publiquement et en prend l'engagement solennel.

Les premières questions des résidents vont porter sur les modalités et les fonctionnalités de la zone bleue.

Il est ainsi précisé par Monsieur le Maire que les deux macarons seront attribués par résident fiscal et sur présentation d'une carte grise. Les services qui seront en charge de réaliser ces macarons s'assureront de la correspondance de l'adresse des cartes grises et de l'adresse réelle d'habitation. De même, pour les entreprises qui pourront disposer de 10 macarons comme c'est le cas sur la zone payante. En réponse à des interrogations de plusieurs personnes, Monsieur le Maire précise qu'avec la carte Etape, il a pris en compte les visites des familles ou des amis sur de longues périodes. Avec cette possibilité, sont également appréhendés les besoins des particuliers devant faire intervenir des entreprises.

En tout, les différentes cartes Etape peuvent offrir aux riverains 6 semaines gratuites pour des visites. Le choix a été porté à 6 semaines pour être en cohérence avec ce qui est proposé sur la zone payante.

Et enfin, la réflexion se poursuit sur les véhicules de fonction qui seront traités au cas par cas.

Monsieur le Maire tient à préciser que les services vont étudier au mieux le figeage pour offrir aux quartiers un maximum de places de stationnement. Il sait que les habitants ont une crainte que ce marquage au sol ne soit restrictif. C'est pour cela qu'il demande qu'une attention particulière soit apportée dans la réalisation du projet afin d'optimiser le nombre de places réalisables.

A toutes fins utiles, il est annoncé que des règles particulières sont à prendre en compte notamment celle liées au marquage des bateaux et dépressions charretières. En effet, la matérialisation du stationnement doit commencer à 1 mètre de chaque côté lorsque la rue est large, et être supérieure à un mètre si la voie est étroite. Ces normes doivent être prises en compte dans le calcul du nombre de places à créer.

Pour répondre à une interrogation, il est précisé que le Code de la Route interdit le stationnement devant son garage. Néanmoins, Monsieur le Maire espère que dans le cadre du droit à l'expérimentation, l'initiative de Bordeaux visant à tolérer cette pratique soit validée et donc soit applicable à l'ensemble des communes de France lors des prochaines Assises de la Mobilité.

Le projet de stationnement semblant satisfaire les riverains, le débat s'oriente alors sur le sujet de la circulation sur le quartier. Sont évoqués alors la densité de la circulation, les pratiques inciviles, la dangerosité des traversées piétonnes notamment sur Villemejean et Cours de la Libération. La rue Fauré est indiquée par les applications smartphones comme un itinéraire d'évitement ou de délestage par rapport au feu du croisement Pey-Berland / Libération. Ce trafic procure des nuisances aux habitants du quartier.

Pour Monsieur le Maire, ce problème ne pourra être résolu tant que l'accès au domaine universitaire depuis la rocade ne sera pas requalifié. La sortie 16 de la rocade est celle qui absorbe le plus de trafic automobile sur l'agglomération. C'est la raison pour laquelle il a sollicité la Mairie de Pessac et la Métropole pour travailler ce sujet. Le champs d'étude concerne bien évidemment l'accès du domaine universitaire depuis la rocade, mais aussi la circulation de l'avenue de Compostelle, Villemejean, Pey-Berland, la réalisation de places de stationnement sur cet axe etc ... Toute une série de points sont donc à étudier.

Dans le même ordre de sujet, Monsieur le Maire annonce qu'à sa demande, Bordeaux Métropole va faire des travaux de consolidation de la voirie Cours de la Libération pour stabiliser la chaussée. La période des travaux : été 2018. De plus, Bordeaux Métropole a validé le stationnement sur l'îlot central de la voie. De même, afin d'améliorer la circulation et la sécurité, il a demandé à Bordeaux Métropole d'étudier l'implantation d'un rond-point au croisement du Cours de la Libération et de l'avenue Roul.

Enfin, en matière d'urbanisme et dans le cadre de la révision du PLU qui est engagée, Monsieur le Maire tient à préciser qu'il souhaite fermement limiter les hauteurs de construction à R + 1 + Combles et y inscrire également l'obligation d'offrir deux places de stationnement par logement.

En réponse à une question, il est précisé que trois agents supplémentaires vont être recrutés sur la surveillance des zones réglementées. Cela représente une dépense annuelle totale pour la Ville de 100 000 € et que ce montant est relativement faible pour une ville qui dispose d'un budget de plus de 60 millions d'euros. Mais c'est le prix à payer pour assurer une qualité de vie aux résidents dans les quartiers de Talence.

Plusieurs habitants du Bijou font part des problèmes d'assainissement. Ceux-ci sont recensés par le technicien de la Ville présent pour analyse.

La séance est levée à 20 h 45.